

Les binômes Procédures électorales

Suite à quelques questions qui m'ont été adressées concernant l'élection de binômes représentant les comités veuillez trouver ci-dessous quelques précisions qui, j'espère, apporteront les dernières explications complémentaires.

À TOUTES FINS UTILES, JE VOUS RENVOIE À LA LECTURE DU DOCUMENT DÉPOSÉ SUR LE SITE DE LA LIGUE INTITULÉ « Note aux comités concernant le dépôt des candidatures de leur(s) binôme(s) à l'élection du 25/02/2017 »

Quelques explications complémentaires :

4 étapes principales :

- A. Au sein du comité le(s) binôme(s) est/sont constitué(s) en respectant la procédure propre aux statuts et au RI de chaque comité.
- B. Le comité dépose au siège de la ligue de Picardie (dépôt en LRAR ou dépôt en main propre) la ou les candidatures de son/ses binômes se présentant à l'élection du CA de la ligue des Hauts-de-France.

Pour les modalités de dépôt de cet/ces candidature(s) voir la « **Note aux comités concernant...** »

J'attire votre attention, à tout le moins, sur les points suivants :

- Le dépôt de déclaration de candidature des deux membres du binôme à l'élection du CA doit se faire par l'imprimé joint.
- Si vous avez fait un appel à candidature avec votre propre document, il vous est fait quand même obligation de déposer la candidature de votre ou de vos binômes à l'aide du document réglementaire joint.
Bien entendu, si l'appel à candidature pour la constitution de vos binômes n'est pas encore fait, vous pouvez utiliser l'imprimé joint ce qui vous permettra de « gagner une étape ».
- Ces déclarations de candidatures devront être, obligatoirement, accompagnées de leurs pièces jointes
- Pour que les candidatures des binômes soient retenues, il est obligatoire que toutes les pièces exigées par les statuts et le RI de la ligue des Hauts-de-France soient jointes !

À noter : La réception du bulletin N°3 après la demande auprès du service concerné, même si elle n'est pas très longue, n'est pas instantanée. **Il peut être sage d'anticiper.**

- Le dépôt de candidature par le comité du ou ses binômes et du PV du CA du comité actant la déclaration de candidature du ou des binômes à l'élection du CA

de la ligue des Hauts-de-France doit être fait en respectant **la date limite de dépôt du 15/02/2017.**

- C. **Seules les candidatures remplissant les conditions d'éligibilité et ayant respecté les différentes conditions stipulées par les statuts et RI de la ligue des Hauts-de-France seront validées par la commission électorale.**

- D. **Le 25/02/2017, les électeurs de chaque comité élisent le binôme qui représentera leur comité au CA de la ligue des Hauts-de-France. Les modalités de vote sont décrites dans les statuts et RI de la ligue des Hauts-de-France.**

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Daniel Houzé
Réfèrent du CoPil de la fusion des ligues de handball
Picardie- Nord-Pas de Calais
houze.dan@wanadoo.fr
Tél : 06 70 07 45 63

De par la fonction attribuée par le CoPil, Daniel Houzé est le seul habilité à apporter une réponse officielle à toute question relative aux opérations électorales.